



Nouvelles de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

Lettre d'information n°55 - Mars 2021

2 et 4 mars 2021

Visite d'une entreprise locale de construction de lodges

Afin d'en apprendre davantage sur l'habitat léger et ses différentes déclinaisons, nous avons organisé la visite d'une entreprise locale de construction de lodges. Durant la première semaine de mars, l'équipe de l'entreprise BeLodge située à Bourdon (Hotton) nous a chaleureusement accueillis dans son atelier afin de nous faire découvrir leurs concepts. Pour respecter les mesures sanitaires, plusieurs petits groupes ont été constitués.



Qu'est-ce qu'un lodge ?

Beaucoup pensait à une tiny-house ou un pavillon de vacances. Pas tout à fait, même si cela y ressemble sur certains points.

L'entreprise BeLodge propose une variété de constructions qui peuvent répondre à plusieurs types de demandes et de situations. Cela va de l'annexe de 25 m² (cabinet médical, poolhouse, atelier d'artiste, garden office...) à un mini appartement de 50 m² (résidence secondaire ou principale). Il est également possible de le poser sur un bâtiment existant afin de l'agrandir (chambre supplémentaire).

Pour rappel, une tiny-house est posée sur une remorque mobile et doit pouvoir passer le contrôle technique, ce qui en limite les dimensions (22m²) et le poids (3,5T) et par conséquent l'isolation.

Le concept proposé par l'entreprise BeLodge est une construction en bois

posée sur un châssis métallique et ancré par 4 pieux métalliques. Le bâtiment est construit entièrement en atelier et livré sur place. Posé à l'aide d'une grue. Le poids varie de 6 à 12 tonnes. L'isolation est donc de qualité (18 cm de laine de bois). Un autre avantage est la réversibilité et le déplacement. Le lodge ayant été amené par grue et fixé sur 4 pieux, il peut également être enlevé et déplacé.

Ce concept est donc une construction non définitive et plus solide qu'une tiny-house mais tout de même déplaçable. Idéal pour des situations temporaires sur le moyen terme ou des situations d'urgence.

Exemples d'usage

- Une personne âgée qui ne souhaite plus rester dans sa maison devenue trop grande mais qui ne souhaite pas intégrer un home. Il est possible d'installer pour quelques années un lodge - mini-appartement à côté de la maison d'un proche.
- L'installation d'un bureau afin de pérenniser le télétravail dans de meilleures conditions. Il est possible d'installer un garden office de 20-25 m².

Au niveau de l'urbanisme et de l'intégration, les modèles conçus actuellement ont un parement en bois et une toiture plate mais d'autres types de finition et de toitures sont possibles.

En conclusion

La majorité des visiteurs ne connaissaient pas exactement ce qu'était un lodge et étaient curieux d'en savoir plus. Cette visite enrichissante a permis de démystifier cet aspect de l'habitat léger.

Si vous souhaitez découvrir cette entreprise locale, n'hésitez pas à consulter leur site ou à les contacter.

Vers BeLodge



9 décembre 2020

Étalement urbain, 10 ans de stratégies territoriales wallonne et européenne



En 2018 le ministre Di Antonio déclare sous une forme de slogan dont la formulation a créé une onde de choc : STOP BÉTON ! Concrètement 0 km² de terres non artificialisées consommées en 2050 et une étape intermédiaire en 2025 avec 6 km².

En 2019 le ministre de l'aménagement du territoire Willy Borsus ajuste l'objectif : un seul horizon 2050, et 2025, étape pour fixer la trajectoire de la diminution progressive de l'artificialisation des terres.

A travers cet article, publié avec l'aimable autorisation de Monsieur Luc Maréchal - ancien Inspecteur général de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, DUA (ensuite DATU), DGATLPE (ensuite DGO4), SPW, Région wallonne, Directeur de recherche associé à l'Institut Destrée - nous invite à cette rétrospective 1999-2009 afin de recontextualiser le Stop béton dans son long cheminement tant politique que scientifique...

A votre agenda !

6 mai 2021

The poster is for a conference titled "Trois-Ponts Wanne &glise" held on May 6th at 20h. The main theme is "La Culture à l'église!" and the subtitle is "Certains lieux entre Culte et Culture, une solution possible?". The speaker is Laurence Louis, a historian of art and museographer. The poster features a large image of a church interior with a circular graphic overlay containing the title. To the right, there is a text block explaining the context of the conference and the speaker's research. At the bottom, there are logos of various partners and sponsors.

Conférence *Quels devenirs pour nos églises demain ?*

Quels devenirs pour nos églises demain ? Conférence « Histoire d'y voir plus clair » La culture à l'église ! Par Laurence Louis, historienne de l'Art et muséographe.

Attention, réservation nécessaire : <https://ccstp.be/event/la-culture-a-leglise/>

29 mai 2021



CCATM : Atelier Stop béton

Une matinée destinée aux membres des CCATM de la MUFA proposée en collaboration avec Inter-Environnement Wallonie.



MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE asbl

Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne
N° entreprise : 860 602 806
Rue de l'Ancienne Poste 24
6900 Marbois
N° compte : BE82 7512 0485 7168

CONTACT -
-084/456860 -
-info@mufa.be-
-http://www.mufa.be-

Vous recevez ce message car vous avez marqué votre intérêt

en communiquant vos coordonnées à la MUFA

Le 25 mai 2018, l'Europe a franchi un pas dans la protection des données personnelles.

En décidant de vous désinscrire ici, vous serez retiré de la liste d'envoi de la newsletter.

Si vous souhaitez également être retiré du carnet d'adresse de la MUFA, merci de nous envoyer un email à l'adresse info@mufa.be. Si nous n'avons aucune réaction de votre part, nous supposons que vous êtes encore partant pour recevoir les news de la MUFA ! Merci !

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2020 MUFA